

Herbicides céréales

Crespa®

La complémentarité du flufénacet et du picolinafène, pour le désherbage de vos céréales à l'automne.



Avec Crespa®, le désherbage est :

Efficace

- La synergie entre 240 g/L de flufénacet et 100 g/L de picolinafène pour un **haut niveau d'efficacité** sur :
 - ray-grass, vulpins et autres graminées
 - de nombreuses dicots
- **2 modes d'action différents :**

K3

F1

Souple

- Utilisable en post-levée ou en pré-levée, seul ou en association
- Homologué sur blé tendre d'hiver, orge d'hiver, blé dur d'hiver, triticale et seigle.
- Formulation SC, autorisé à 1L/ha

Serein

- Préserve le rendement en limitant précocement la concurrence des adventices,
- Intervention en sortie d'hiver uniquement si nécessaire.

Recommandations d'emploi sur blé tendre d'hiver et orge d'hiver


 semis
BBCH 00

 levée
BBCH 10

 1 feuille
BBCH 11

 2-3 feuilles
BBCH 12-13

 mi-tallage
BBCH 25

Crespa® solo

Crespa® 0,75 à 1 L/ha

ou

Crespa® 0,75 à 1 L/ha

Crespa® associé

 Crespa® 0,83 L/ha
+
Prowl® 400 2,5 L/ha

ou

 Crespa® 0,83 L/ha
+
Prowl® 400 2,5 L/ha

 Crespa® 0,75 L/ha
+
Codix® 1,5 à 2 L/ha

ou

 Crespa® 0,75 L/ha
+
Codix® 1,5 à 2 L/ha

 Crespa® 0,75 L/ha*
+
Defi® 2,5 L/ha*

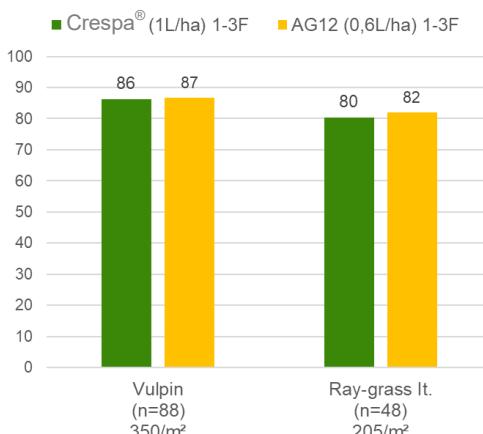
ou

 Crespa® 0,75 L/ha
+
chlortoluron 2 à 3 L/ha

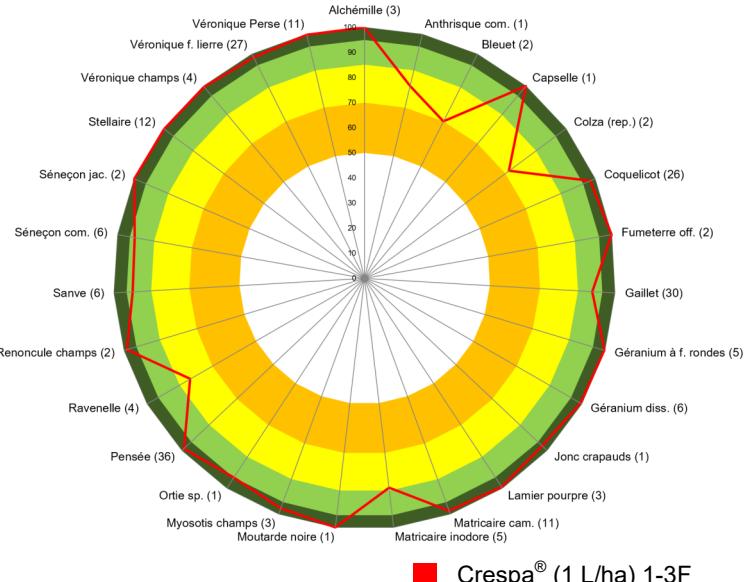
*dose à adapter en fonction du type de sol
sur BTH
uniquement Crespa® 0,75 L/ha +
chlortoluron 2 à 3 L/ha

Crespa® un très large spectre d'efficacité

■ Sur graminées



■ Sur dicotylédones



Spectres d'efficacité de Crespa® (1 L/ha) - 1-3 feuilles de la culture

Source : essais BASF—2011 à 2018

■ Crespa® (1 L/ha) 1-3F

Qu'est-ce que Crespa® ?

AMM	N° 2180864
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Composition	240 g/L de flufenacet et 100 g/L de picolinafène
Usages et doses autorisés	Blé tendre d'hiver, triticale, orge d'hiver et seigle, dose : 1 L/ha blé dur d'hiver : ne pas dépasser 0,625 L/ha en post-semis pré-levée et 0,5 L/ha en post-levée
Stade d'application	BBCH 00 à BBCH 29
Nombre maximum d'applications	1 par an, ne pas fractionner
ZNT aquatique et DVP	50 mètres avec un DVP de 20 m pour une application avant le repos végétatif et un DVP de 5 m pour une application en reprise de végétation. Ne pas appliquer sur sols drainés pour les applications d'automne et ne pas appliquer sur sols drainés ayant une teneur en argile >45% pour les applications de printemps.
DRE	6 heures
DAR	F (BBCH 29)

Pour toutes informations techniques,
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Protection utilisateur lors de la manipulation : gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon norme NF EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Marques déposées BASF - Débiteur de l'AMM BASF : Crespa® (voir ci-dessus). Prowl® 400. AMM n° 8900681. Composition : 400 g/L de pendiméthaline. Marque déposée Adama - Débiteur de l'AMM Adama : Codix® : AMM n° 2130140. Composition : 400 g/L de pendiméthaline + 40 g/L de diflufenicanil - Marque déposée Syngenta - Débiteur de l'AMM : Syngenta : Défi® : AMM n° 8700462. Composition : 800 g/L de prosulfocarbe. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette de produit et/ou consulter www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com - Septembre 2020 - ref. 855CEHE0920SUD. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application auprès du N° Vert, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

Crespa® : SGH08, SGH09. Attention. H373 : risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (système nerveux). H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 : peut produire une réaction allergique. Contient du fluflénacet et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et de la 2-méthylisothiazol-3(2H)-one. EUH401 : respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. **Prowl® 400** : SGH09. Attention. H410 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 Peut produire une réaction allergique. Contient du fluflénacet et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et de la 2-méthylisothiazol-3(2H)-one. EUH401 : respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. **Défi®** : SGH07 - SGH08 - SGH09 - Danger - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SGH07



SGH08



SGH09



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**